**Union européenne (UE)**

**Applications : les discriminations**

Lis les documents ci-dessous et réponds aux questions.

1. **Les personnes noires trop souvent victimes de discrimination raciale dans l'UE**

28/11/18 Source : Belga [**Le Vif**](https://www.levif.be/actualite/auteurs/le-vif-77.html) <https://www.levif.be/actualite/europe/les-personnes-noires-trop-souvent-victimes-de-discrimination-raciale-dans-l-ue/article-normal-1060031.html>



**Les personnes noires dans l'Union européenne sont souvent confrontées à la précarité en matière d'emploi et de logement en raison de leur couleur de peau, ressort-il d'un rapport publié mercredi par l'agence européenne des droits fondamentaux (FRA).**

D'après l'enquête "Etre noir dans l'UE" (<https://fra.europa.eu/fr/publication/2019/etre-noir-dans-lue-resume>), menée auprès de 6.000 personnes dans douze Etats membres, environ un quart de la population noire a été victime de discrimination raciale dans le cadre du travail ou d'une recherche d'emploi.

Les jeunes sont particulièrement vulnérables : dans certains pays, jusqu'à 76% d'entre eux ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ni de formation, contre 8% de la population générale, souligne la FRA.

Le logement représente un autre problème de taille, 14% des répondants affirmant que les propriétaires privés refusent de leur louer un bien.

D'après ce rapport, le harcèlement à caractère raciste reste également un phénomène trop répandu au sein de l'UE. Pas moins de 30% des répondants ont déclaré avoir fait l'objet de harcèlement de ce type au cours des cinq dernières années, tandis que 5% disent avoir été agressés physiquement.

Le profilage discriminatoire lors de contrôles de police constitue aussi une source de préoccupation, soulèvent les auteurs du rapport.

PUBLICITÉ

"Les États membres ont besoin de politiques et de lois efficaces et ciblées, afin de veiller à ce que les personnes noires soient pleinement incluses dans notre société", estime le directeur de la FRA, Michael O'Flaherty.

Dans ce cadre, le rapport donne plusieurs pistes aux capitales européennes pour lutter contre les discriminations. Dans le secteur de l'emploi, des mesures pourraient notamment comprendre des audits en matière de diversité sur les lieux de travail et inclure des incitations à recruter des personnes noires dans le secteur public.

1. Qui a mené cette enquête ?
2. Sur combien de personnes l’échantillon de population portait-il ?
3. Cite 5 problèmes que connaissent particulièrement cette catégorie de la population :

-

-

-

-

-

1. Quelles sont les recommandations que fait l’Union européenne à la suite de ce rapport ?

**II) Lutte contre la discrimination en UE**

**PUBLIÉ LE**[**1 MARS 2010**](http://mrax.be/wp/lutte-contre-la-discrimination-en-ue/) <http://mrax.be/wp/lutte-contre-la-discrimination-en-ue/>

**Lutte contre la discrimination**

**Législation européenne**

Depuis l’année 2000, en complément des lois nationales relatives à l’égalité de traitement entre hommes et femmes, une [législation européenne relative à la non-discrimination](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=612&langId=fr) a été mise en place pour garantir des niveaux minimums d’égalité de traitement et de protection pour tous ceux qui vivent et travaillent en Europe. Cette législation doit garantir une égalité de traitement contre les discriminations fondées sur :

l’origine raciale ou ethnique ; la religion ou les convictions ; le handicap ; l’orientation sexuelle ; l’âge. Cette législation a pour objectif de garantir une égalité de traitement dans de nombreux aspects de la vie quotidienne, sur le lieu de travail, mais aussi dans différents secteurs tels que l’éducation, la santé ou l’accès aux biens et aux services.

Il est prioritaire pour la Commission de vous informer sur vos [droits et obligations](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=425&langId=fr) dans le cadre de la législation européenne sur l’égalité.

L’information au sujet des droits et devoirs découlant de la législation européenne en matière d’égalité constitue un thème crucial pour la Commission européenne. Un site vous aidera à comprendre vos droits et vos devoirs au niveau européen et vous permettra de chercher des [conseils et informations complémentaires](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=616&langId=fr) relatifs à votre propre pays.

**Organismes de soutien**

La Commission européenne souhaite aller plus loin et faire en sorte qu’un large panel de la société soit impliqué dans la promotion de l’égalité sur l’ensemble du territoire européen. Cela implique de rassembler et de travailler avec un large éventail d’organisations. La Commission européenne soutient de nombreuses organisations de la société civile représentant des personnes pouvant être confrontées à la discrimination en Europe. Les coordonnées de ces organisations ainsi que les initiatives européennes de soutien sont également disponibles sur le site de l’UE.

**Sensibilisation**

La législation et les initiatives européennes ne peuvent s’avérer efficaces que si les gens les connaissent et les comprennent. La Commission européenne a lancé une campagne d’information paneuropéenne “Pour la diversité, contre les discriminations”. Celle-ci a pour but de sensibiliser le public aux législations relatives à l’égalité et de promouvoir les avantages de la diversité sur le lieu de travail et dans la société en général.

Une première série d’[activités nationales de sensibilisation](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=584&langId=fr) ont été financées en 2004, au titre du programme d’action communautaire de lutte contre la discrimination.

**Formation**

La Commission européenne reconnaît que la formation est l’un des meilleurs outils permettant de réellement changer les choses dans le domaine de la lutte contre la discrimination. En 2007, grâce au [programme de financement PROGRESS](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr), la Commission européenne a mis en place une nouvelle série de formations qui se sont poursuivies jusqu’en 2008 autour du thème de la lutte contre la discrimination. Sur ce site, vous trouverez les [détails des activités de formation](http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=667&langId=fr) et des initiatives de soutien aux ONG, aux syndicats et au secteur industriel. (…)

**Groupe d’experts gouvernementaux dans le domaine de la non-discrimination**

En juillet 2008, la Commission européenne a créé un groupe d’experts gouvernementaux dans le domaine de la non-discrimination et de la promotion de l’égalité chargé d’exploiter les résultats de l’Année européenne de l’égalité des chances pour tous (2007) et de poursuivre les actions sur cette base. Le groupe a pour mission d’étudier l’impact des mesures nationales et européennes en matière de non-discrimination, de valider les bonnes pratiques par l’apprentissage par les pairs et d’évaluer l’efficacité des politiques de non-discrimination.

1. Y a-t-il une législation (lois) prévue pour lutter contre les discriminations dans chaque pays de l’UE ?
2. Comment l’Union européenne a-t-elle amélioré la situation d’un point de vue législatif (lois) ?
3. Quand ?
4. Quels sont les autres outils mis en place par l’Union européenne pour améliorer les choses ? Pour chacun explique avec tes mots en quoi cela consiste.

-

-

-

-

1. **Les eurodéputés exigent la condamnation des brutalités policières en Europe**

<https://www.euractiv.fr/section/avenir-de-l-ue/news/eu-lawmakers-demand-condemnation-of-police-brutality-in-europe/>

**Un groupe de 118 eurodéputés a demandé à la Commission européenne de condamner les brutalités policières au sein de l’UE et de convoquer un sommet antiraciste. Il réclame aussi l’adoption d’une loi anti-discrimination bloquée au Conseil depuis 12 ans.**

« Nous avons besoin de changement et nous en avons besoin maintenant », ont écrit les législateurs dans une lettre adressée à la présidente de la Commission (…).

« Nous ne pouvons plus temporiser alors que le racisme prospère au sein de nos sociétés et que la brutalité policière affecte les Noirs et les personnes de couleur, en toute impunité ou presque. »

Les eurodéputés ont demandé à l’exécutif d’élaborer un cadre européen destiné à renforcer les stratégies nationales d’inclusion sociale des minorités ethniques, et à fournir davantage de données sur l’égalité. Ils ont appuyé leur requête en citant des cas où la police avait tué des personnes de couleur en Belgique et en France.

Les parlementaires ont également demandé aux États membres de se saisir à nouveau de la loi anti-discrimination proposée en 2008, et restée bloquée au Conseil depuis lors.



1. Que demande ces députés européens ?
2. Dans quelle institution européenne travaillent-ils (voir cours) ?
3. De combien de personnes au total est composé cette institution européenne (voir cours) ?
4. De combien de personnes est composé ce groupe ?
5. Selon ces députés, qu’est-ce qui devrait changer au sein de l’UE ?
6. Cite les institutions européennes citées dans le document.
7. Quel évènement marquant de l’actualité, qui a marqué le monde entier, a provoqué cette réaction de certains députés européens. Explique.

1. En t’aidant des autres documents (articles ci-dessus), peux-tu dire que la législation des états de l’UE est suffisante, efficace, bien respectée ? Justifie ta réponse.